

Tours: le mandarin rit jaune

Mandarin dans son hôpital, le Pr Soutoul se reconnaissait le droit de trancher sur le sort des femmes enceintes et de diffamer les médecins qui ne pensaient pas comme lui. Il se retrouve au banc des accusés

BRANLE-BAS de combat à Tours jeudi dernier. Les manifestants devant le Palais de Justice ne permettaient pas d'en douter : l'audience ouverte à quinze heures dépassait largement le cadre d'un procès en diffamation.

Au banc des accusés, le professeur Jean-Henri Soutoul, chef de clinique du service gynécologique et obstétrique au C.h.u. de Tours, médecin conseiller régional d'obstétrique pour la région Centre et directeur de l'école des sages-femmes de Tours. En face de lui, huit médecins du Centre d'interruption volontaire de grossesse (C.i.v.g.) de l'hôpital Bretonneau à Tours.

L'objet du litige : une interview du professeur Soutoul parue le 9 novembre dernier dans l'« Espoir », le quotidien très favorable aux positions intégristes de Jean Royer. « Je ne ferai qu'un reproche au C.i.v.g., déclarait le Pr Soutoul. Manifestement les membres de son personnel ont glissé vers un militantisme et un parrainage du Planning familial qui est nettement politisé (...). » Ce qui, à son avis, explique que les conseillères conjugales et la psychologue de son service à lui « ont été exclues du C.i.v.g. parce qu'on ne les trouvait pas assez incitatives ». « On a l'impression, poursuit-il plus loin, qu'il ne faut surtout pas que le délai de réflexion soit dissuasif. On n'ose plus dire à une femme que vous avez la solution de garder votre grossesse ! »

La suite de l'interview ne laissait pas de doute sur les opinions du Pr Soutoul face à l'avortement. « Sur le plan démographique, affirme-t-il, Giscard et Veil mentent. Le nombre d'avortements a augmenté et si la dénatalité n'est pas entièrement causée par l'avortement, elle en a été très fortement aggravée. » Suivent quelques profondes réflexions sur les complications qui peuvent suivre une I.v.g. Le Pr Soutoul n'en fait pas mystère : la situation de détresse d'une

femme lui paraît être une notion trop floue. D'ailleurs, tout au début de la libéralisation, entre mars et août 1975, alors que le C.i.v.g. n'était pas vraiment installé, le Pr Soutoul, dans son service, sous le nombre des demandes des femmes, avait accepté l'idée de pratiquer des avortements. Mais seulement quelques-uns. Le manque de moyens matériels avait alors constitué un excellent paravent pour que le professeur, avec ses collaborateurs, instaure une « commission de décision ». Et tous les samedis de huit heures à douze heures, ils se réunissaient et décidaient, parmi les trois cent cinquante femmes, quelles seraient les cent vingt élues. Selon leurs critères à eux, bien entendu. Que sont devenues les deux cent trente femmes reparties avec leur grossesse ? « Je n'en sais rien » reconnaît très tranquillement le Pr Soutoul.

Pour les dix médecins du C.i.v.g., il n'était pas possible de laisser sans réponse un tel discours. Huit d'entre eux ont décidé d'assigner le Pr Soutoul en diffamation. « Face à l'accusation inadmissible d'être incitatif à l'avortement, l'ensemble des médecins tient à rappeler qu'en aucun cas ils ne considèrent l'avortement comme un moyen de contraception. » Le problème de ces praticiens, en fait, c'est que justement ils respectent la loi. Une loi qu'ils trouvent mal adaptée à la réalité et injuste. Comment, par exemple, renvoyer des mineures ou des immigrées en sachant l'issue clandestine et peut-être fatale qui les menace ? Pourquoi les moyens ne sont-ils pas débloqués pour qu'une véritable information sur la contraception soit réellement diffusée ?

Voilà pourquoi ces huit médecins ont décidé de se servir de ce procès comme d'une tribune pour rappeler que ce n'est pas parce que la loi Veil-Pelletier a été revotée — grâce aux voix de gauche — que tous les problèmes sont résolus. Le Pr Minkowsky et Simone Iff, présidente du Planning familial, ont accepté de venir témoigner dans ce sens. Au sein du collectif « Avortement contraception » qui réunit quatorze organisations, la Fédération socia-

liste d'Indre-et-Loire n'a pas ménagé sa peine. Ainsi, dans la nuit du 10 au 11 mars, des panneaux publicitaires de Tours se sont couverts d'affiches de quatre mètres sur quatre réclamant la liberté pour les femmes de faire des enfants désirés. « En plus des insuffisances de la loi Veil, conclut Annie Conin, secrétaire fédérale d'Indre-et-Loire, on a assisté jeudi à la mise en accusation d'un certain type de médecine : celle des mandarins qui ne supportent pas qu'une décision médicale leur échappe. Surtout quand elle concerne le ventre des femmes. »



La Journée internationale des femmes célébrée à Paris, samedi dernier.